Image not found or type unknown

Problème avec conges besoin d info

Par **pititbout**, le **02/05/2018** à **16:51**

Bonjour
Je suis en CDD depuis 1 an. C est que des CDD de 1 mous (avenants) qui sont renouvelés.j ai cumulé des jours de congé et a chaque fois que j ai demandé 1 jour on me l a refusé.
Le souci c est qu' il fallait poser ses jours avant le 30 avril. Maintenant sont ils perdus ou on va me les payer?
Merci

Par **P.M.**, le **02/05/2018** à **17:25**

Bonjour,
C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés en respectant certaines règles...
Il aurait dû vous faire prendre ceux acquis jusqu'au 31 mai 2017 entre le 1er mai et le 31 octobre 2017 et maintenant ceux acquis jusqu'au 31 mai 2018 pour 4 semaines continues entre le 1er mai 2018 et le 31 octobre 2018 ou seulement au moins 2 semaines mais avec votre accord...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...
Il serait intéressant aussi de vérifier la légalité de renouvellement des CDD...

Par **pititbout**, le **02/05/2018** à **18:58**

Alors ils sont perdus.
Je suis écoeuré.
Je pensais que comme j étais en cdd ils me les paieraient.
Concernant mon contrat je remplace quelqu' un qui est en accident de travail.

Par **P.M.**, le **02/05/2018** à **19:07**

Donc le CDD semble légalement conclus et ses reconductions aussi dans la mesure où vous les acceptez...
Le paiement des congés payés ne se justifie que lorsque le CDD arrive à son terme avant que l'ouverture des droits à les prendre n'intervienne mais l'employeur ne peut pas vous

laisser indéfiniment sans avoir la possibilité de vous reposer...
Je n'ai pas dit qu'ils sont perdus même ceux de l'année dernière si l'employeur n'a pas vérifié que vous les preniez et il ne peut pas se contenter de vous dire que c'était à vous de les poser puisque c'est lui qui doit en fixer les dates...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés